



**Information consultation – Site internet**  
**Définition zones d'accélération**

**Concertation Publique**

*Projet de définition de zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables*



*Photo libre d'utilisation – Source : Pexels*



## AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE

En application de la Loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, la commune de LAFITTE-VIGORDANE a défini son projet de **zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables**, qui s'articule autour de quatre axes :

1. Planifier avec les élus locaux le déploiement des énergies renouvelables dans les territoires ;
2. Simplifier les procédures d'autorisation des projets d'énergies renouvelables ;
3. Mobiliser les espaces déjà artificialisés pour le développement des énergies renouvelables ;
4. Partager la valeur des projets d'énergies renouvelables avec les territoires qui les accueillent.

A noter que ces zones ont pour vocation **d'accélérer les futurs projets énergétiques**. Néanmoins, **il ne sera pas obligatoire pour la commune, les habitants ou les entreprises de développer des énergies renouvelables dans ces zones**. De plus, **hors de ces zones, il sera tout de même possible d'installer des projets d'énergies renouvelables**.

La commune de LAFITTE-VIGORDANE a retenu le principe d'organiser une concertation préalable ayant pour objet d'assurer l'information sur ce projet et de recueillir les observations et propositions du public.

### DURÉE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC

Du 11/12/2023 au 27/12/2023

### MODALITÉS DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

L'information du public et le recueil de ses observations et propositions sont assurés au moyen de différents dispositifs :

- Mise en ligne d'un rapport de concertation avec une adresse électronique dédiée pour le recueil des avis, observations et propositions du public : [lafitte-vigordane@wanadoo.fr](mailto:lafitte-vigordane@wanadoo.fr)

### RAPPORT DE CONCERTATION

- Mise à disposition du dossier de concertation à l'accueil de la mairie (selon les horaires d'ouverture au public) : 1 place du Village 31390 LAFITTE-VIGORDANE